

SEANCE DU 8 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le 8 octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de VITRAC s'est réuni dans la salle des mariages.

Sont présents : BOUQUIER Marie-Paule, BONNET Dominique, PUECH Jérôme, BROUXEL Claire, ~~BILBAUT Suzanne~~, DELRIEU Bernard, DE NICOLO Sandrine, LACOSTE Pierre, MURATET Nicole, PRAT Loïc, TIERLE Jean-Paul

Absente excusée : BILBAUT Suzanne (procuration à BOUQUIER Marie-Paule)

Secrétaire de séance : Claire BROUXEL

ORDRE DU JOUR

La séance du Conseil Municipal débute par un exposé, réalisé par Monsieur DORÉ, de Cantal Ingénierie et Territoire, sur les poses de pompes doseuses de chlore pour les captages sur tous les réseaux d'eau.

En effet, certaines analyses de l'eau ont attiré l'attention de l'ARS (Agence Régionale de la Santé), car bien que conforme à la consommation. Un faible taux de bactéries apparaît dans les analyses de l'eau au niveau des sources

Il est donc conseillé à la collectivité d'installer des postes de chloration sur les captages.

Ce programme commence par le diagnostic du réseau d'eau potable, et dressera un bilan des dysfonctionnements et un listing des travaux à réaliser, afin de pouvoir les programmer dans les années à venir.

Le réseau d'eau s'étend sur 23 kilomètres de canalisations, est composé de 5 réservoirs et deux captages inutilisés, qui pourraient servir de réserve d'eau pour les agriculteurs, ou de réserve incendie.

L'état des lieux commence par la mise à jour et la numérisation des plans des réseaux, réalisées en 2018 2019 par la Société ACDEAU, pour le compte de la Communauté de Communes « Châtaigneraie Cantalienne », sur tout son territoire, et financée par cette dernière.

La livraison de des documents devrait intervenir fin octobre 2020.

Une erreur est signalée par Monsieur Bernard DELRIEU, au lieu-dit « Pas de Péage », sur la présentation de la cartographie des réseaux

Il est également proposé de rajouter des vannes de sectionnement afin de mieux localiser les fuites et faire des coupures d'eau sur des secteurs plus courts.

Le Plan de Gestion de Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) est un document qui identifie les risques sanitaires (périmètres de protection des captages, défaut d'étanchéité, problème de traitement de l'eau...)

Son élaboration permet de prétendre à 50 % de subvention sur l'installation des pompes à chlore, par l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Vient ensuite l'évaluation de la performance du réseau c'est-à-dire la recherche de fuites. Un bilan besoins/ressources sera établi, permettant de calculer les besoins dans les périodes critiques, les fuites... en lien avec la production d'eau.

Au vu de ces résultats, plusieurs scénariis seront proposés afin de permettre une amélioration du réseau et d'inscrire au budget principal les moyens à mettre en œuvre, dans la programmation annuelle des travaux nécessaires.

Un chiffrage de cette étude est de 17 400 €uros HT, mais le coût global, avec les travaux, avoisine les 45 000 €uros TTC. Les subventions sont de l'ordre de 50 % du montant hors de ces dépenses par l'Agence de l'Eau Adour Garonne et de 20 % des dépenses hors taxes dans le cadre de la DETR.

Il resterait à charge de la commune environ 11 400.00 €uros HT pour le PGSSE et 7 500 €uros HT pour la pose des postes à chlore.

Monsieur DORÉ s'occuperait du marché d'étude, de l'analyse des offres, des dossiers de demande de subvention.

Il nous informe que 3 sociétés, présentes dans un périmètre proche de Vitrac peuvent réaliser ces travaux :

- Mat Elec à Aurillac (Cantal)
- La Saur à Naucelles (Cantal)
- VGS à Saint-Céré (Lot)

Suite à cette intervention, Madame Le Maire remercie Monsieur DORÉ pour son exposé et demande si les conseillers ont des questions sur le sujet. Les membres du conseil municipal auront la proposition de validation de ces projets lors de la prochain séance

Le compte-rendu de la séance du 8 septembre dernier est approuvé à l'unanimité, les membres du conseil signent le registre

Garde-corps :

La commission travaux s'est réunie pour faire le choix de la grille qui composera le bas du garde-corps

La couleur retenue est le gris anthracite. Les travaux pourraient être réalisés courant octobre. 3 types de finitions sont possibles en termes de peinture et nous seront présentés

Aqueduc de « Patacou » :

L'Entreprise Lapierre a terminé les travaux d'encrochement au niveau du pont de « Patacou » ; le muret sera réalisé par les agents communaux. Le point sur la réalisation de ce muret ou parapet sera fait en commission travaux le 14 octobre prochain.

Questions diverses :

*Affaire GUIGNARD/Commune : Le 30 septembre dernier, la Commune de Vitrac a été invitée à comparaître devant un conciliateur de justice en la personne de Monsieur Bertrand VILLER.

Ce Monsieur a été saisi par Monsieur et Madame GUIGNARD, domiciliés sur le territoire de notre Commune, qui se disent être victimes d'un trouble de voisinage occasionné par le bruit de motos faisant du cross sur un terrain privé.

Les élus présents (Madame Marie-Paule BOUQUIER, Maire, et Monsieur Dominique BONNET, 1^{er} adjoint), ont considéré que le conciliateur de justice a été plus un agitateur qu'un apaiseur.

Un rendez-vous a été pris avec le Major de la gendarmerie Maurs/Saint-Mamet, qui leur a conseillé d'en référer au Procureur de la République. Un courrier sera fait en ce sens et sera envoyé aux membres du conseil municipal.

*Réunion du CCAS du 22 septembre : Les membres du CCAS souhaitent initier des rencontres entre les personnes âgées et les enfants au moment de Halloween et de Noël, le goûter de Noël de l'an passé ayant été un vif succès.

Toutefois, en raison de la crise sanitaire, ce type d'échange ne peut pas avoir lieu. Le goûter de Noël sera également supprimé, mais les colis seront distribués, avec des photos des enfants.

*Commission chemins de randonnée : Trois circuits ont été définis.

Afin de pouvoir communiquer au plus près de la population, en dehors du site de la commune et des réseaux sociaux, la commune souhaite pouvoir utiliser l'abri bus, comme affichage de tous les circuits de randonnée de la commune.

Une proposition de pictogramme (vache, bogue de châtaigne, champignon), et de couleur, pour chaque circuit sera mise en place.

Il est soulevé le problème de l'entretien et du balisage du circuit du « Trou du diable ». Cette information sera transmise à la Communauté de Communes « Châtaigneraie Cantalienne », qui a la gestion de ce circuit, inscrit à l'Office du Tourisme de la Chataigneraie Cantalienne.

*Commission communication : Pour le site de la commune, en cours de réalisation, des photos des membres du conseil municipal et des employés communaux seront à réaliser.

Le petit journal de Vitrac est presque terminé, et sera distribué par les élus.

La société créatrice du site web de la commune a créé un logo pour la commune et le lui offre. La Collectivité l'en remercie.

*Commission travaux : Divers points seront abordés lors de la réunion du 14 octobre prochain : travaux eau pluvial chez Monsieur CIPIERE à « Lavigne », aqueduc à « Patacou », travaux de peinture des portes de la salle polyvalente.

*Travaux à l'école : Lors du passage de la Société SOCOTEC, fin août, pour la vérification des installations électriques, quelques menus travaux ont été mentionnés sur le rapport au niveau de l'école. Monsieur DEGUIRARD interviendra pendant les vacances de Toussaint.

*Dépôts de déchets : Un courrier a été envoyé à Monsieur RATIER, l'informant par la présente d'un point d'apport des déchets verts aux « Salettes », suite au constat que Mr RATIER dépose un tas ses déchets verts sur le bord de la voirie communale à proximité de son jardin à Lamartinie.

*Travaux d'aménagement et de sécurisation de la traverse du bourg : Les entreprises pouvaient répondre à l'appel d'offre jusqu'au 9 octobre minuit. Trois entreprises ont répondu au 8 octobre : LA COLAS , EUROVIA, EATP.

Un lieu de stockage des déblais sera à définir dans le cadre de ces travaux, le volume sera important.

Fin de séance : 22h30

- SIGNATURES

BOUQUIER Marie-Paule	
BONNET Dominique	
PUECH Jérôme	
BROUXEL Claire	
BILBAUT Suzanne	Procuration à Marie-Paule BOUQUIER
DELRIEU Bernard	
DE NICOLO Sandrine	
LACOSTE Pierre	
MURATET Nicole	
PRAT Loïc	
TIERLE Jean-Paul	

SEANCE DU 13 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le 13 octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de VITRAC s'est réuni dans la salle des mariages.

Sont présents : BOUQUIER Marie-Paule, ~~BONNET Dominique~~, PUECH Jérôme, BROUXEL Claire, BILBAUT Suzanne, DELRIEU Bernard, DE NICOLO Sandrine, LACOSTE Pierre, MURATET Nicole, PRAT Loïc, TIERLE Jean-Paul

Absent excusé : BONNET Dominique

Secrétaire de séance : Claire BROUXEL

ORDRE DU JOUR

La Société ABO WIND, représentée par Madame Maïté MOREL et Monsieur Alexander FREDJ, débute cette séance du Conseil Municipal par un exposé sur le projet éolien concernant les communes de Boisset, Vitrac et Saint-Mamet-La-Salvetat.

Madame Le Maire a souhaité inviter cette Société pour une meilleure présentation du projet et avoir des réponses précises aux interrogations des élus.

Ce projet doit être réalisé sur la forêt communale, et se décompose en 3 grandes étapes : l'étude d'impact, la construction et le raccordement, et l'exploitation.

L'étude d'impact consiste en une mesure des vents sur une période de 2 ans après installation d'un mât de mesures. Une étude environnementale d'impact sur la faune et la flore, une étude acoustique et une étude paysagère sont incluses dans cette première étape.

La construction du projet se fera autour de ces données incluant également la présence de captages d'eau, et la prise en compte du couloir aérien au niveau de l'aérodrome d'Aurillac.

Lors du dépôt du permis de construire, la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) donne son avis sur l'étude environnemental, et c'est la Préfecture qui valide ou invalide le projet

La construction et le raccordement sont ensuite engagés ; la création et/ou l'aménagement de pistes réalisés pour le passage et l'entretien de ces éoliennes. Comme il s'agit de terrains communaux, le loyer sera versé aux collectivités qui accueillent des éoliennes.

Cette étape dure environ un an.

6 années peuvent s'écouler entre les premières démarches administratives et la concrétisation du projet

L'exploitation peut alors commencer pour une durée approximative de 25 ans.

Les premiers échanges autour de ce projet ont débuté en novembre 2017, où la Société ABO WIND a rencontré les élus des trois communes concernées.

Madame Le Maire a proposé aux membres du conseil municipal de se rendre sur le site de « La Luzette », à Saint-Saury, afin de mieux appréhender ce projet. La Société Abo Wind sera également présente afin de pouvoir répondre aux questions techniques.

Madame Le Maire demande si ce ne serait pas judicieux de contacter les communes de Boisset et de Saint-Mamet La Salvetat afin que les membres du conseil municipal nous accompagnent dans cette visite.

A l'issue de cette intervention, Madame Le Maire remercie Madame Maïté MOREL et Monsieur Alexander FREDJ pour leur exposé et demande si les conseillers ont des questions supplémentaires sur le sujet.

Photocopieur :

Madame Le Maire informe les membres du conseil municipal que le photocopieur de la Mairie a été installé en 2015, des signes de disfonctionnement apparaissent de plus en plus fréquemment. C'est un appareil qui est en location avec la Société COPY CLASS. Cette dernière a fait une offre pour le changement de cet appareil par un plus performant, ce qui reviendrait à 185 €uros HT de frais de location par trimestre contre 201 €uros HT actuellement, auxquels il convient de rajouter le forfait copies noir et blanc (0.005 €uros la copie) et copies couleur (0.045 euros la copie). Un accord est formulé à l'unanimité pour acter un nouveau contrat de location de matériel neuf avec cette société

PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) :

La Commune de Roannes-Saint-Mary a demandé une modification du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable).

Une commission communale sera à prévoir afin de définir le zonage sur la commune, sachant qu'il faut prendre en compte le fait que les propriétaires ne voudront pas forcément vendre. La commune de Vitrac dispose de 2 hectares à répartir sur le territoire en respectant les différentes règles, auxquels il convient de rajouter les « dents creuses », parcelles de terrain non bâties, situées au milieu des zones déjà urbanisées.

Cette réunion est programmée pour le jeudi 22 octobre à 20h00

Questions diverses :

*Chemin en Châtaigneraie : Madame Denise PRAT, trésorière de l'association « Chemins en Chataigneraie » a contacté Mr BONNET Dominique pour indiquer que l'association a créé un évènement sur la commune en septembre et serait donc en droit de recevoir la subvention communale. Elle a donné un nouveau bilan financier présenté à l'Assemblée générale le 30 août dernier. Le sujet sera abordé lors d'une nouvelle séance en présence de Dominique BONNET, principal interlocuteur de cette demande avec Madame PRAT

*Travaux de peinture : En ce qui concerne la salle polyvalente, les travaux de peinture des menuiseries sont en cours, La peinture a été achetée chez les Ets Ferrieres à Aurillac. Par contre pour la main-courante du stade, la peinture n'a pas été commandée car les travaux seront réalisés au printemps, le devis de la société JLM était le moins cher.

*Travaux aqueduc de Patacou : Suite aux travaux effectués par l'Entreprise LAPIERRE, le parapet au-dessus de l'enrochement sera réalisé par les agents communaux

*Traverse du Bourg : Un courrier confirmant l'accord de subvention de 50 000.00 €uros pour les travaux relatifs à l'Aménagement Traverse et la sécurisation de la traverse du bourg a été reçu de la part de Monsieur MARLEIX, conseiller régional. Un courrier de remerciement sera adressé à Madame Angélique BRUGERON, conseillère régionale, qui s'était déplacée sur la commune et qui avait soutenu notre projet au sein du conseil Régional

*AEP à Labouygues : La subvention DETR pour ce dossier a été versée pour un montant de 3 441.00 €uros, comme c'était prévu lors de la constitution du dossier.

*Commission de contrôle des listes électorales : Madame Nicole MURATET avait été désignée membre de cette commission ; sa candidature n'est pas valable du fait qu'il convient de prendre un élu dans l'ordre du tableau, et qui n'ai ni fonction de maire, d'adjoint et ne soit pas titulaire d'une délégation au niveau de la commune. La personne référente, de ce fait, sera Pierre LACOSTE conformément aux suffrages obtenus lors des élections municipales de Mars 2020.

*Cloches de l'église : L'avance d'horaire prise lors des sonneries de 7h, 12h et 19h provient d'un vieillissement du tableau de commande des sonneries de la cloche ; il serait à remplacer à plus ou moins long terme, le devis s'élève à 1 294.80 €uros. Le remplacement n'est pas programmé dans l'immédiat. Le devis étant jugé trop onéreux par la majorité des membres du conseil municipal.

*Affaire SERVAIRE : Elle a été plaidée à l'audience du tribunal judiciaire du 7 septembre dernier. Le délibéré devrait être rendu le 2 novembre.

*Syndicat Départemental d'Electrification du Cantal : Mrs Dominique BONNET et Jérôme PUECH sont les représentants de la commune de Vitrac. L'élection des délégués aura lieu prochainement et ces derniers éliront ensuite le bureau dont l'actuel président est Monsieur Michel TEYSSÉDOU.

La date de la réunion concernant les travaux n'est pas encore déterminée au sein de cette assemblée.

*Commission adressage : les dernières corrections ont été effectuées lors de la réunion du 8 octobre à 9h30 en présence de Madame BEVALIQUA de la Poste.
Nous sommes en attente du dossier rectifié, afin de pouvoir procéder à la commande des numéros, des plaques de rues et des panneaux de lieux-dits.

*Famille rurales : Lors de la réunion du 18 septembre dernier, les différentes activités ont été présentées. En 2019, le club « Ados » a été lancé et plusieurs projets au niveau de la Communauté de Communes sont à l'étude.

Mr Philippe BASSET, nouveau président de cette association, remercie la commune de VITRAC pour versement de la subvention.

*Sono portable : En projet sur le mandat précédent, elle a été acquise et sera utilisée pour la cérémonie du 11 novembre prochain, cérémonie qui ne sera pas suivie d'un vin d'honneur au vue du contexte pandémique. Une information sera distribuée dans les boîtes aux lettres.

*Commission « Enfance-jeunesse » : Un état de la situation au niveau de la Communauté de Communes « Châtaigneraie Cantalienne » a été dressé. Le projet de créer une crèche de 20 places à SAINT MAMET va bientôt aboutir.

Le CLSH (Centre de Loisirs Sans Hébergement) fonctionne bien, avec des animateurs compétents.

*Finances : 60 000.00 €uros de loyers commerciaux ne seront pas perçus par la Communauté de Commune suite aux fermetures de commerce dues à la crise sanitaire. Le Ferme de Daudé ne peut toujours pas accueillir de public.

La baisse de la taxe de séjour est significative du fait de l'absence de location de certains gîtes ou meublés toujours à cause du Covid

Côté positif, les entreprises « Interlab » à Puycapel et « Mécateil » à Lafeuillade-en-Verzie s'agrandissent.

*Maisons de santé : Celle de Saint-Mamet comprend 2 médecins, une ostéopathe, des infirmiers, une pédicure, une psychologue, des kinésithérapeutes, une diététicienne.

Celle du Rouget-Pers : deux médecins, des infirmiers, deux dentistes, une orthophoniste, deux kinésithérapeutes, une podologue. En janvier 2 pneumologues viendront faire des permanences

Celle de Maurs a été rachetée et sera éventuellement transférée au Lycée Saint-Joseph qui a fermé.

*Entretiens professionnels : ils sont prévus le mardi 3 novembre 2020 pour les agents communaux.

*Emplois civiques : Des places sont à pourvoir dans le Cantal.

*Monsieur JAULHAC de « Labrunie » fait part de l'utilisation irrespectueuse de certains espaces publics par des particuliers.

*Commission d'appel d'offres : Dans le cadre du marché de travaux pour l'aménagement de la traverse et de la sécurisation du bourg, un appel d'offre a été lancé et le dépôt des plis devait intervenir le 9 octobre au plus tard. 3 offres ont été reçues, toutes supérieures au prix initial. Une négociation sera demandée par Monsieur Lionel VIALARD du CIT. Le résultat de ces échanges avec les entreprises sera présenté à la prochaine séance du Conseil Municipal.

*Le remblai généré par ces travaux sera stocké en partie chez Monsieur Bernard DELRIEU et sera affecté à la réfection des chemins communaux. D'autres lieux de stockage sont à définir

*Congés maternité de l'agent administratif affecté à l'agence postale communale+ TAP+ Ménage mairie, Son médecin l'autorise à reporter son congé prénatal prévu mi-novembre pour le 8 décembre 2020. Il devrait se terminer le 29 mars 2021

*FPIC : Le montant est de 5 708 €uros, somme prévue au budget primitif. Cette somme sera versée sur le compte de la commune, annonce écrite émanant de la Préfecture

*Affaire GUIGNARD/Commune : Le Major de la Gendarmerie Maurs/Saint-Mamet, a conseillé Mme le Maire et Mr le 1^{er} adjoint d'envoyer un courrier à Madame Le Procureure de la République pour l'informer du déroulement de la séance de médiation opposant la Commune

de Vitrac à Mr et Mme GUIGNARD pour un problème de nuisance sonore. Le courrier sera transmis à chaque membre du conseil pour information

*Actualité communale : « Le Pitchou journal » numéro 1 est prêt pour l'impression en mairie, et sera distribué prochainement par les élus.

*Traverse du Bourg : Dans le cadre de ce dossier, une subvention de 20 000.00 €uros nous a été attribuée par le Conseil Département dans le cadre du FCS (Fonds Cantal Solidaire) ; ce dernier nous demande de justifier l'affichage de cet accord de subvention.

*Madame Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'inviter Monsieur Vincent DESCOEUR, Député du Cantal afin de pouvoir lui présenter la commune et les projets actuels et futurs.

La date reste à définir avec son attaché parlementaire; Monsieur le Député est plus disponible en fin de semaine

Prochain conseil municipal : le mardi 17 novembre 2020.

Fin de séance : 22h30

- SIGNATURES

BOUQUIER Marie-Paule	
BONNET Dominique	Absent
PUECH Jérôme	
BROUXEL Claire	
BILBAUT Suzanne	
DELRIEU Bernard	
DE NICOLO Sandrine	
LACOSTE Pierre	
MURATET Nicole	

PRAT Loïc	
TIERLE Jean-Paul	